

**Allianz Pacifique Groupe**  
**« Assurance DIA – Assurance Individuelle Accidents »**  
**MODIFICATION DE LA CLAUSE DE DESIGNATION DE**  
**BENEFICIAIRE(S) DU CAPITAL EN CAS DE DECES**

Je soussigné (e) :

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Adresse : .....

Société : ARCELORMITTAL

N° contrat : 59 982 035

**Cette déclaration n'est pas à compléter si la clause ci-dessous correspond à ce que vous souhaitez dans l'attribution du capital décès :**

CLAUSE TYPE DE DESIGNATION DE BENEFICIAIRE(S) DU CAPITAL EN CAS DE DECES
<p>En cas de décès de l'Assuré, le capital est versé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en priorité au conjoint de l'Assuré non séparé judiciairement, ni dont le PACS est dissout à la date du décès de l'Assuré,</li> <li>à défaut, par parts égales entre eux, aux enfants de l'Assuré, légitimes, reconnus ou adoptifs, vivants ou représentés, nés ou à naître dans les trois cents jours,</li> <li>à défaut, par parts égales entre eux, aux parents de l'Assuré et, en cas de décès de l'un d'eux, au survivant pour la totalité,</li> <li>à défaut, aux héritiers de l'Assuré à proportion de leurs parts héréditaires.</li> </ul> <p><b>L'Assuré peut, toutefois, par désignation particulière, indiquer un ou plusieurs bénéficiaires de son choix.</b></p>

**Veillez compléter le tableau ci-dessous uniquement pour déroger à la clause ci-dessus et nous l'adresser suivante : Allianz IARD – Spécialités (M15) – Case Courrier : K409 – 92076 Paris la Défense cedex**

MODIFICATION DE LA CLAUSE TYPE DE DESIGNATION DE BENEFICIAIRE(S) DU CAPITAL EN CAS DE DECES			
Après avoir pris connaissance de la désignation de bénéficiaire(s) citée ci-dessous, je désigne par dérogation comme bénéficiaire(s) :			
Nom, prénom	Date de naissance	Parenté	Mention*
.....	__ / __ / ____	.....	.....
.....	__ / __ / ____	.....	.....
.....	__ / __ / ____	.....	.....
<p>* Si vous désignez plusieurs bénéficiaires, vous avez le choix entre deux possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bénéficiaires viennent en rangs successifs : porter la mention « à défaut » entre chacun d'eux,</li> <li>- les bénéficiaires sont désignés conjointement : porter la mention « par parts égales » ou indiquer le pourcentage de capital attribué à chacun d'eux.</li> </ul>			
<p>Fait à .....le __ / __ / ____</p> <p><b>Signature de l'Assuré</b></p>			

**NOTES :**

- A tout moment, l'Assuré a la faculté de faire une désignation différente par lettre transmise à l'assureur.
- Pour toutes les autres garanties, le bénéficiaire est l'Assuré lui-même, sauf stipulation contraire.

Protection de vos données personnelles, nous vous invitons à vous reporter à l'article 19 de votre Notice d'Information